

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Rédacteur en chef :
A. SCHNEEGANS
Ancien député de l'Est-Rhône

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Ville de Lyon... Trois mois : 9 fr. Six mois : 18 fr. Un an : 36 fr.
Département du Rhône... 10 fr. 12 fr. 20 fr. 40 fr.
Autres départements... 12 fr. 15 fr. 25 fr. 45 fr.
Pour l'étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1^{er} du 15 de chaque mois.

Gérant :
C. THÉNÉSY
Imprimerie de St. Sord, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

NOUVELLES DU JOUR

6 juillet.

C'est bien entendu, la droite n'a jamais hésité; jamais M. Johnston n'a tenu de concubinage ou ait été agitée la question du roulement de M. Thiers; l'idée folle d'un « triumvirat » renoué des Romains n'a jamais pu germer que dans l'imagination des novellistes; aucune démarche, ayant un caractère hostile au gouvernement actuel, n'a été tentée auprès du maréchal de Mac-Mahon. L'Assemblée a pris ses précautions voilà tout, et les vrais conspirateurs, ce sont les « bourgeois » qui poussent le président à quel coup de violence, contre lequel il convient que, le moment venu, la représentation nationale soit suffisamment armée.

Tel est à peu près le langage que tiennent les divers organes de la droite; malheureusement, que, dans un cas, moins discret ou plus confiant, dévoile aujourd'hui dans ses moindres détails le plan de campagne des royalistes, c'est d'après les versions les plus autorisées des réunions et des couloirs de l'Assemblée, que le *Messageur du Midi* nous révèle les dispositions actuelles de nos représentants. — L'entente, ajoutent-ils, ceux qui se rallient au parti conservateur, sans acceptation d'opinions.

Or donc, on s'est mis d'accord sur un premier point : comme au seul nom du « prétendant royal » — ou impérial, quel que faction, républicain, les discussions se relâchent et le grand parti « conservateur » se disloque, il a été convenu qu'on s'interdirait mutuellement de toucher à la République, et qu'on réserverait formellement et exclusivement les droits constitutionnels de la nation.

Ceci posé, voici comment on manœuvrerait : « M. Thiers, si l'entreprise réussit, — pourrait être mis en demeure de confier tous les portefeuilles aux membres de la droite et des centres qui lui seraient désignés par leurs collègues et qui lui conviendraient.

La gauche et l'extrême gauche rentrent alors dans le rôle strict de toutes les oppositions et devraient s'en contenter, à moins de procéder par une démission collective qu'on accepterait, ou par un coup d'Etat qu'on réprimait.

On attendrait ainsi le légitime des pouvoirs confiés à M. Thiers, et, après la rédaction d'une nouvelle loi électorale, on se séparerait devant le scrutin.

Il est facile de se convaincre, à la seule lecture des lignes qui précèdent, que chaque parti, en accédant à la conspiration, — ou si l'on veut au plan d'action commune, n'a pas manqué de stipuler, à son avantage, les garanties qui, une fois l'évergorgement de la République proprement accompli, lui paraissent de nature à faire pencher la balance en sa faveur.

On voit poindre le bout de l'oreille du plébiscite cher aux partisans de l'empire, et les royalistes dont l'objectif est d'être réélus, d'avance pipent les dents en accapant les portefeuilles et en se rendant maîtres de tous les postes administratifs.

Et ceux qui appellent cela « une conspiration » sont des « officieux » ?

La discussion générale du projet d'impôt sur le chiffre des affaires a été close hier après de nouveaux débats, auxquels ont pris part MM. Gouin et Cordier, qui combattent le projet, et MM. Flotard et Tirard, qui l'appuient.

La Chambre a passé ensuite à l'examen des divers articles. Sous forme d'amendement à l'art. 1^{er}, M. Casimir Périer a présenté un contre-projet qui tend à substituer l'impôt sur le bénéfice des ventes à l'impôt sur les ventes elles-mêmes. M. Ducarre propose un autre amendement dont on trouvera le texte plus loin. La discussion continuera aujourd'hui.

Nous publions également de très intéressants détails sur les séances tenues par la commission chargée d'examiner le projet de convention avec l'Allemagne. Après les ministres des finances et des affaires étrangères, M. Thiers a développé devant la commission les raisons qui établissent aux yeux du gouvernement la nécessité et les avantages du traité du 29 juin.

Elles se résument dans cette conclusion du président, que « le traité de Francfort n'était en réalité qu'une trêve, tandis que la convention du 29 juin est un véritable traité de paix, dans lequel on a tout prévu et tout réglé ».

M. de Broglie a été élu rapporteur par huit voix contre sept données à M. Scherer.

On se rappelle l'émotion qui s'était produite parmi les populations des départements occupés, à la nouvelle que l'Allemagne avait refusé de réduire son effectif et qu'un accroissement de charges pour les habitants de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle et de l'arrondissement de Belfort, pourrait résulter des nouvelles conventions intervenues. Les représentants de ces départements viennent d'adresser à M. Thiers une lettre, par laquelle ils appellent la sollicitude du gouvernement sur les moyens d'éviter de nouvelles douleurs et de nouvelles charges à leurs concitoyens.

La réponse qui leur a été faite, au nom du président de la République, par M. Barthélemy Saint-Hilaire, porte que des ordres sont donnés déjà pour qu'on s'occupe immédiatement du baraquement et du casernement des troupes allemandes qui, dans aucun cas, ne devront être logées chez l'habitant.

On sait que des élections communales vont avoir lieu en Italie, et que Pie IX a récemment invité les catholiques à renoncer au système d'abstention pratique jusqu'à présent.

La *Voce della Verità*, journal de Rome, publie aujourd'hui une lettre-circulaire de l'archevêque de Naples, recommandant aux curés de stimuler le zèle de leurs paroissiens, et de se conformer, en matière d'élections, aux dernières instructions du saint-siège. Les ecclésiastiques devront, à cet effet, s'entendre avec les fidèles laïques, dans l'unique but d'opposer de tout leur pouvoir au torrent municipal, destructeur des familles et de la religion, une digue de quelque force, si l'on ne peut pas réparer tous les désastres qu'il a déjà causés.

Les nouvelles d'Espagne attribuent au mouvement républicain une importance croissante à mesure que s'accroît davantage la scission entre les monarchistes. Quant à l'insurrection carliste, on n'en parle plus que pour annoncer de loin en loin la soumission de quelques bandes. Toutefois, si les rebelles déposent les armes et acceptent l'indulgence, il ne faudrait point en conclure qu'ils abandonnent la partie. Ils prennent simplement leurs sûretés pour faire la moisson; c'est du moins l'explication que donne l'*Univers* de cette débacle générale.

Il paraît que la crise, annoncée hier, n'a pas duré. Encore une fois, une grande manifestation (faut-il dire une grande conspiration ?) a grandement avorté. La droite est continuellement des sortes de succès. La manifestation des « bonnets à poil » ne lui suffisait pas; elle a voulu avoir sa conspiration, qui a été, paraît-il, une conspiration de théâtre. Beaucoup de bruit; beaucoup de gestes; beaucoup d'éclat; — mais point de résultat. Les conspirateurs n'ont renversé personne.

Quoi qu'il en soit pourtant, et puisque vient un moment d'accalmie, la droite de l'Assemblée nous permettra-t-elle de discuter sa fameuse doctrine parlementaire? cette doctrine au nom de laquelle elle s'agit tant, cette doctrine d'après laquelle elle somme M. Thiers de gouverner autrement qu'il ne gouverne, c'est-à-dire, on bon français, de se mettre en tutelle chez MM. les monarchistes de la Chambre.

Quelle est cette doctrine ? La droite estime que le président de la République doit gouverner avec la majorité de l'Assemblée, que ses ministres doivent être pris dans le sein de cette majorité, que sa politique doit être de tout point celle de cette majorité.

Sans tenir compte de la situation du pays, sans se demander si cette majorité du parlement représente encore l'opinion de la majorité de la nation; elle dit donc à M. Thiers :

« Vous vous mettez en dehors des conditions parlementaires, puisque vous prétendez gouverner en dehors des Chambres. Rentrez-y ! sinon nous vous remplaçons ! »

Et la droite, en tenant ce langage, estime qu'elle a pour elle le droit parlementaire; car c'est de son droit strict qu'elle s'occupe, sans songer aux devoirs que lui impose l'état de la France.

Eh bien ! puisque la droite se met ainsi, comme l'on dit, à cheval sur le « droit parlementaire », puisqu'elle ne veut entendre parler, comme un légiste de Byzance, que de mécanisme constitutionnel et d'application stricte de règles étroites, voyons un peu ce qui se passerait dans un Etat « parlementaire » en pareille occurrence.

Dans un Etat « parlementaire », le chef du pouvoir exécutif, ne pouvant pas se mettre d'accord avec la majorité, tiendrait à celle-ci le langage suivant :

« — Nous ne nous entendons pas. Vous me demandez de gouverner d'une certaine façon. Moi, j'ai la conviction que le pays n'est pas avec vous et qu'il est satisfait de me voir gouverner précisément de la façon contraire. Je vous ai prié de venir à moi; vous avez refusé. Vous me demandez d'aller à vous; je ne le puis. Dans ces conditions, voyez vous-même ce qui nous reste à faire ? »

Entre vous et moi, il n'y a qu'un seul arbitre qui puisse prononcer ce qu'il faut faire, c'est le pays, et il peut se prononcer au moyen d'élections générales. Je vais donc dissoudre le parlement, en appeler aux électeurs, et si ceux-ci vous réalisent, je saurai que le pays m'a donné tort et j'agirai en conséquence.

Tel est le langage que, dans un Etat parlementaire, le chef du pouvoir exécutif tiendrait à la majorité. Il n'en pourrait tenir d'autre; il serait forcé, de par le « droit parlementaire », de tenir celui-là. Or, nous le demandons à la majorité : Est-ce à cette extrémité qu'elle veut pousser M. Thiers, en s'acharnant à ergoter autour du droit et de la doctrine parlementaires ? Veut-elle forcer le président de la République de songer à la dissolution de l'Assemblée ? et nous, qui défendons l'Assemblée contre les partisans de la dissolution immédiate, la majorité veut-elle, avec son formalisme parlementaire, nous enlever tout moyen de nous opposer à cette mesure, parlementaire par excellence, en cas de conflit entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif ?

Encore une fois, nous le demandons à la droite, est-ce là qu'elle en veut venir ? Menace-t-elle M. Thiers d'un « coup d'Etat » pour le pousser à ce coup d'Etat parlementaire que l'on appelle la dissolution de l'Assemblée nationale et la convocation des électeurs ?

Et si M. Thiers la prenait au mot ? et si, fatigué de ces crises sans fin, il déclarait ne pouvoir plus gouverner ainsi et vouloir, conformément à la doctrine parlementaire, demander à la nation de prononcer entre lui et la majorité ? et si le décretait la dissolution de l'Assemblée, avec convocation immédiate des comices électoraux ? Que dirait la ma-

iorité ? De quel droit se plaindrait-elle ? Le président, à son tour, ne mettrait-il pas en pratique, purement et simplement, cette doctrine parlementaire dont on fait si grand bruit dans les réunions des manifesteurs de la droite ? Or, puisque la droite a trouvé bon, sage, patriotique, de se mettre sur le terrain strictement parlementaire, elle s'est interdite d'avance de trouver mauvais, dangereux et antipatriotique que le président de la République s'y mette de son côté.

La majorité n'y a pas réfléchi peut-être. Nous la défions pourtant de sortir de ce raisonnement. Du moment où elle ne veut pas respecter le *statu quo* établi à Bordeaux, du moment où elle prétend user des droits qui appartiennent à des Assemblées régulièrement constituées et fonctionnant dans un Etat parlementaire, également régulier, de ce moment elle autorise implicitement le président à user lui aussi des droits qui appartiennent au pouvoir exécutif dans tout Etat parlementaire régulièrement constitué.

Ces droits du président ce sont, en cas de conflit, la dissolution de l'Assemblée et l'appel aux électeurs pour nommer une Assemblée nouvelle.

Les vicissitudes des choses humaines

Les journaux de la droite continuent à se plaindre du projet de traité avec l'Allemagne, qui est soumis à la Chambre. Ils le trouvent honteux, funeste, humiliant pour la France.

Une simple question, à ce propos : Ne sont-ce pas ces mêmes journaux qui ont pressé cette même Assemblée d'accepter le plus rapidement possible le traité de Francfort, lequel enlevait à la France deux provinces et lui prenait cinq millions ?

Or, on bien le traité actuel, qui est une atténuation du premier, est en effet honteux, funeste et humiliant, — alors pourquoi ces journaux n'ont-ils pas protesté bien plus violemment encore contre le premier ? Ou bien le premier traité ne méritait pas qu'on le qualifiât ainsi, — alors pourquoi s'élève-t-on contre le second, qui nous accorde plus de liberté d'action que ne nous en donnait celui-là ?

C'est qu'en 1871 on soutenait M. Thiers, et qu'en 1872 on le combat.

Voilà pourquoi ce qui paraissait de l'or pur alors, en plomb vil aujourd'hui s'est transformé.

Et c'est ainsi que l'on fait de la politique !

COURRIER DE PARIS

Paris, 5 juillet.

Il y a une accalmie, et je voudrais pouvoir vous promettre qu'elle durera. Malheureusement je ne suis pas encore fondé à en répondre.

On commence à envisager avec plus de calme et de certitude les pourparlers qui ont pour objectif la personnalité de M. le maréchal de Mac-Mahon. Les choses ne paraissent pas avoir été tout à fait aussi loin qu'on le craignait. Le maréchal n'a pas vu qu'en consentant à prêter son nom à telle ou telle combinaison gouvernementale projetée pour le cas où M. Thiers se retirerait, il encourageait sans le vouloir les gens qui désirent cette retraite du président et qui sont disposés à la provoquer. Mais il n'est pour rien dans les intrigues dont le récit défraye depuis quelques jours les conversations parisiennes, et, avant même d'avoir reçu cette assurance, je prévoyais qu'il devait en être ainsi, étant donné le caractère du duc de Magenta, son éloignement de tout rôle politique actif, et la légende de probité désintéressée qui fait aujourd'hui partie de lui-même et qu'il ne peut déserter.

Maintenant je ne nie pas que l'Assemblée compté des irréconciliables de droite qui sont prêts à tout. Ce sont eux qui, depuis dimanche, remplissent les échos du tapage de leurs prétentions et qui acceptent presque le rôle de conspirateurs.

Un préfet que ses opinions rattachent à la majorité la plus pure et qui se trouvait hier à Paris, s'en montrait confondu, tant ces guerillas politiques ont peu conscience de la distance qui sépare leurs visées de celles du pays. Mais combien sont-ils ? Combien, le jour où M. Thiers les placera nettement face à face avec leurs résolutions, oseront les poursuivre ? Il est vrai que, d'après eux, il ne s'agit pas de faire une monarchie; ils revendiquent hautement le pacte de Bordeaux, mais à la condition de préparer le régime qui doit succéder à cette trêve et, pour cela, de ne pas laisser les prochaines élections générales entre les mains de M. Thiers. Toute leur politique est dirigée, en somme, sur ce dernier point, et c'est bien assez. Reste à savoir comment ils se rendront maîtres du pouvoir exécutif.

M. Thiers, comme vous pensez bien, ne va plus leur fournir de prétexte, et cette attitude de résignation qui pourra être quelquefois assez pénible pour lui, n'est, il faut bien le dire, que la peine assez méritée de l'abus qu'il a fait jusqu'ici de sa force. Il avait évidemment trop tendu la courroie. Il est obligé à présent de la relâcher presque complètement. Mais les plus décidés se contenteront-ils de cette soumission parlementaire ? Ne trouveront-ils pas, dans la marche du gouvernement, d'autre terrain que les matières premières pour contrecarrer le président, le défer et le pousser à bout ? Ceux qu'on interroge protestent !

que non. Cependant on n'est pas entièrement tranquille. Voilà, pour commencer, la discussion du traité qui aura sans doute lieu demain; si sera certainement adopté; mais il est probable qu'un certain nombre de membres de la droite se donneront la satisfaction de voter contre, et M. de Broglie qui a été nommé ce matin rapporteur d'une voix de majorité se gardera bien de prononcer un seul mot de remerciement à l'adresse de M. Thiers qui, sur un tel sujet, ressentira très-vivement cette démonstration.

En attendant, si la droite donne du fil à retordre au chef du gouvernement, elle n'améliorera pas précisément sa situation dans le pays.

En tout temps, cet acharnement à s'imposer provoquerait peu de sympathies. Les circonstances où nous nous trouvons vis-à-vis de l'étranger prêtent à tout ce remuement une caractéristique d'opportunité dont l'odieux sera durement exploité au détriment de la Chambre.

Voilà aujourd'hui la *Gazette de Cologne* qui nous arrive avec un entrefilet où il est dit que, sans les incidents parlementaires de ces derniers jours, le chiffre des troupes allemandes d'occupation aurait été diminué. Je n'en crois rien et il est probable que le rédacteur de la feuille d'outre-Rhin n'en croit rien non plus. Mais comment les députés ne sentent-ils pas quel crédit de telles assertions rencontrent dans le public et quelle impopularité en rejettent sur eux ?

Il est au moins positif que l'emprunt, s'il s'ouvrait à l'heure qu'il est, subirait la conséquence de cette crise intestine. On disait même en Bourse cette après-midi que la garantie des banquiers devenait douteuse. Tout cela peut se réparer en quelques jours, mais il ne faudrait pas que les appréhensions de l'opinion se prolongeassent trop longtemps.

Comme je vous le faisais pressentir hier, les journaux bonapartistes enguirlandent le maréchal de Mac-Mahon. Ils ne se bornent pas à rendre justice, comme tout le monde, à l'honnêteté, au désintéressement du duc de Magenta, et à souhaiter qu'il conserve purement et simplement son poste à la tête de l'armée où il peut être si utile, tandis qu'il se compromettrait en pure perte en voulant se mêler de politique. Mais ils s'indignent des bruits, tout à fait inexacts d'ailleurs, qu'on a fait courir sur de prétendues précautions prises par le président de la République. Leur reproche est d'arriver à un plébiscite, et ils ne voient pas de meilleur précurseur pour sa réalisation que l'avènement du maréchal Mac-Mahon et le gâchis qui en serait la conséquence.

Un seul nuage obscurci en ce moment leur ciel bleu, c'est que l'empereur est devenu pour souffrir, dit-on, depuis environ une semaine. La chose serait même assez grave pour qu'on en fit mystère dans le parti; mais les initiés en ont connaissance, et j'ai tout lieu de croire que le renseignement est exact.

Un journal a annoncé hier, et le *Figaro* reproduit ce matin la nouvelle de la retraite de M. Neftzer, ancien rédacteur en chef du *Temps*. Les éloges, en cette occasion, ne font pas défaut à la personnalité et au talent hors ligne de ce journaliste vraiment éminent, bien que l'un des écrivains qui lui rendent hommage ait cru devoir établir, entre lui et M. de Girardin un rapprochement dont le dernier seul a droit d'être flatté. Mais le véritable malheur de ce panegyrique, c'est de manquer entièrement d'à-propos. M. Neftzer, fort attristé de la situation de l'Alsace, son pays natal, et même, pourrait-on dire, de l'état de la France en général, a bien apporté une certaine intermittence à ces travaux ordinaires; mais il ne les a nullement abandonnés. Je suis en mesure d'affirmer qu'il écrit en ce moment même au *Temps*, que l'article de fond de dimanche dernier était de lui, et qu'il y en donnera d'autres, soit demain, soit après, sans que rien fasse prévoir le changement dont on s'avise, je ne sais pourquoi, de faire courir le bruit.

L'anniversaire de l'indépendance américaine a été célébré hier avec beaucoup d'enthousiasme et de cordialité au Grand-Hôtel. L'ambassadeur, M. Washington, était absent, à défaut de faire représenter M. Laboulaye, député et auteur de *Paris en Amérique*, était à la tête des invités français et a prononcé un discours. Il y a eu trois hourrahs en l'honneur de M. Thiers.

Je termine par un joli mot qui n'est pas précisément d'actualité; mais l'esprit est partout à sa place, surtout à la fin d'une correspondance. C'est au sujet du *Français*, ce journal royaliste et encore plus catholique, fort bien rédigé d'ailleurs, et qui fait en ce moment à M. Thiers une guerre sans merci.

Il s'agit, quand il s'est fondé, de lui donner un nom, et l'évêque d'Orléans avait proposé de l'appeler le *Bon Français*. C'est M. Beslay, le rédacteur en chef, qui s'opposait à l'adjectif. « Ce qualificatif, écrivait-il à M. Dupailoup, n'a jamais porté bonheur ni été pris en bonne part. Exemple : Bon homme, bon vieux, etc. Il n'y a que le bon Dieu qui ait pu s'en tirer. Contre nous donc de nous appeler le *Français*. » Ce qui fut fait.

Voici le texte de la lettre adressée à l'*Evénement* par M. Johnston, à propos de l'article de ce journal intitulé : *La Conspiration monarchique*.

Monsieur,

Le récit que vous avez publié dans l'*Evénement* de ce jour, d'une réunion qui a eu lieu chez moi, et que vous intitulez « une conspiration monarchique », est inexact depuis la première jusqu'à la dernière ligne.

Je vous prie, monsieur, de vouloir bien insérer dans votre prochain numéro la dénégation que j'y oppose, et de recevoir l'assurance de ma considération distinguée.

N. JOHNSTON,
député de la Gironde.

La *Gazette de Cologne* prétend que la récente levée de bouilliers de la droite a eu pour effet d'aggraver les conditions que nous impose l'Allemagne, et que, par conséquent, la critique que la droite affecte de faire du traité conclu est absurde.

Les assertions de la *Gazette de Cologne* ne sont peut-être pas tout à fait exactes, mais il est clair que le parti monarchique n'en a pas moins tout fait pour leur donner un corps et qu'il n'y a pas de sa faute si ses agissements sont restés inoffensifs.

Voici ce que dit la *Gazette* :

Pour ce qui est du maintien de l'armée d'occupation, dit-elle, ce sont les royalistes qui ont empêché la diminution. Avant le 29 juin, le jour où les bourgeois se sont rendus auprès de M. Thiers, c'était presque une affaire convenue, que l'armée d'occupation serait diminuée. Mais la démarche faite par ces gens ayant tout remis en question en France, le comte d'Armin recut de Berlin l'ordre de ne consentir à aucun prix à la réduction. En vain M. Thiers s'efforça plusieurs jours d'obtenir des concessions sur ce point; il s'agissait du départ immédiat de 40,000 hommes. A Berlin, on ne voulait entendre à rien, parce que le langage des royalistes était tel que l'on pouvait craindre une nouvelle crise.

après avoir constaté que non sans tristesse l'accord n'avait pu s'établir entre le gouvernement et la commission des tarifs sur le chiffre de rendement des matières premières. Et, en effet, la commission continue à dire 5 millions et demi, et le gouvernement 42 pour aujourd'hui, 60 pour demain et 93 pour après-demain. O labeur !

Malheureusement, l'impôt sur le chiffre d'affaires paraît se présenter aux yeux de l'excellent M. Gaslonde avec le même caractère de vague et d'incertitude dans l'évaluation de son rendement probable. Le pauvre M. Gaslonde y dépenserait en pure perte toutes les finesesses de son infatigable subtilité normande. Il trouve plus court de proposer un nouvel impôt, ou plutôt de faire du neuf avec du vieux, en ajoutant à l'impôt des patentes un certain nombre de décimes. Cette proposition reviendra, à son tour, à titre d'amendement.

L'honorable M. Ferry (d'Essonne), l'ancien président du centre gauche, l'ami fidèle, mais non obéissant, de M. Thiers, n'a renoncé à aucune des idées qui ont fait son honneur dans les précédentes discussions d'impôt. Comme toujours, l'économie est au premier rang des mesures qu'il propose : d'un coup il rogne treize millions qui peuvent être, paraît-il, distraits sans douleur ni dommage du budget des services administratifs.

L'industrie a retrouvé hier dans M. Ferry un de ses champions les plus autorisés et les plus dignes : l'industrie ne demande pas mieux que de payer, a dit M. Ferry, mais elle veut payer en travaillant.

Payer en travaillant ! n'est-ce point là une belle devise à inscrire sur le drapeau de l'industrie coalisée tout entière contre une forme d'impôt qui menace de lui retirer la matière même et les conditions nécessaires de son travail ? M. Ferry n'a point seulement attaqué l'impôt des matières premières en soi et dans son vice de nature et d'origine; il a insisté particulièrement sur l'incertitude paralysante qu'on l'est de la date précise où cet impôt pourrait commencer à être réellement perçu. Quant au jour où la perception de cet impôt ne serait plus seulement une menace, mais un fait : il marquerait le commencement d'une terrible crise industrielle et commerciale.

Tout cela a été dit dans ce ton d'éloquence honnête, sincère, convaincue mais mesurée, sans révérence ni insinuation d'aucune sorte, sans animosité de parti. Que cela est préférable aux sorties et aux taquineries de M. Johnston !

La fin de la séance M. Clapier, autre excellent homme, autre vieil ami de M. Thiers, s'est présenté à la tribune, où il a continué d'être accueilli comme le général Robert par les cris : « demain, à demain ! » La chose ne lui a point manqué. Ce n'est point que M. Clapier ne soit une forte tête et un bon orateur; mais il est long, didactique, sentencieux et trace des cadres à n'en plus finir. J'ai déjà eu occasion d'esquisser le portrait de cet orateur marseillais. Il n'y a point lieu d'espérer un grand changement; tout au moins la nouveauté ne sera-t-elle point dans le sujet; car M. Clapier nous rapporte à la tribune son ancien impôt, déjà connu, déjà développé, défendu et non adopté sur les produits fabriqués.

Cette malheureuse question des impôts ne fait aucun chemin, et cependant elle tourne, elle tourne sur elle-même... e pur si muove !

La commission du traité

Le *Journal des Débats* publie les informations suivantes sur les explications fournies par M. Thiers et M. de Rémusat à la commission du traité :

La commission qui s'occupe du projet de loi portant ratification de la convention passée avec l'Allemagne a tenu hier deux longues séances. Ce matin, à dix heures, le ministre des affaires étrangères et le ministre des finances ont pris part aux travaux de la commission.

En réponse à des questions qui leur ont été posées, ils ont expliqué que si le traité de Francfort avait bien fixé l'échec de la totalité de nos engagements pécuniaires au 2 mars 1871, il pouvait arriver que des circonstances financières imprévues rendissent difficiles l'acquiescement d'une dette de 2 milliards 500 millions à cette époque. Il serait impossible d'ailleurs de verser en totalité une somme pareille à jour fixe.

Les notabilités financières, et notamment les régents de la Banque, ont fait à ce sujet des déclarations formelles.

Le gouvernement français s'est donc trouvant dans la nécessité absolue de conclure le traité actuel, qui, en définitive, donne à la France du temps pour se libérer et lui permet de payer par acompte.

Après d'appliquer ses observations, M. le ministre des affaires étrangères a communiqué à la commission diverses pièces diplomatiques très-importantes, relatives aux négociations qui ont précédé la convention du 29 juin.

Quelques commissaires se sont plaints des inconvénients qui pouvaient résulter de la concentration des troupes allemandes dans les quatre départements, concentration qui se produirait au dernier lieu dans deux départements seulement. Ils ont également critiqué la clause de neutralité prévue par l'article 7 de la convention, en vertu de laquelle la France ne pourra élever de fortifications nouvelles ou agrandir les fortifications déjà existantes, jusqu'à la complète évacuation du territoire français, dans les départements successivement évacués.

En ce qui concerne le corps d'occupation, M. de Rémusat a déclaré que le gouvernement français s'était efforcé d'obtenir que la réduction de l'effectif du corps d'occupation suivit proportionnellement la diminution de l'étendue des territoires occupés.

L'Allemagne s'est refusée formellement à cet arrangement, prétextant qu'elle ne pourrait se maintenir sur notre territoire avec un effectif qui, à un moment donné, se trouverait réduit à 20,000 hommes. Il a été admis toutefois qu'en fait le chiffre de l'effectif pourrait subir des réductions, et que la diminution des frais d'entretien suivrait celle du nombre des troupes entretenues. Malgré les efforts du gouvernement français, celui-ci n'a pas pu obtenir d'autres conditions que l'évacuation graduelle des départements occupés.

Après avoir entendu le ministre des affaires étrangères et le ministre des finances, la séance a été suspendue à onze heures et demie.

La commission s'est réunie de nouveau à une heure et demie. M. le président de la République, qui venait de prendre part aux travaux de la commission chargée d'examiner les recours en grâce, était absent.

Sur le chiffre des affaires, le mot était piquant, il a fait rire, et du même coup la situation n'est trouvée un peu détendue. Du diable, en effet, si dans tout ceci il a été question une seule fois de l'impôt sur le chiffre d'affaires !

C'est M. Gaslonde qui est le coupable; c'est lui, en effet, qui a mis en avant l'idée d'examiner la question du rendement des matières premières préalablement à toute comparaison entre les divers impôts. Aujourd'hui il monte à la tribune, et le premier il aborde l'impôt sur le chiffre d'affaires.

s'est rendu, accompagné de M. de Rémusat, à la commission de la convention.

M. Thiers, s'appuyant sur les pièces diplomatiques communiquées le matin par M. de Rémusat aux commissaires, a fait ressortir le caractère et les avantages relatifs du traité du 29 juin. Il a passé en revue les clauses du traité de Francfort, et a tiré cette conséquence que l'Allemagne, au lendemain de sa victoire, nous avait imposé des conditions fort mal définies, mais il nous était impossible de ne point accepter.

M. le président de la République s'est principalement attaché à démontrer que ce traité de Francfort n'était en réalité qu'une trêve, tandis que la convention du 29 juin dont on sollicite la ratification est un véritable traité de paix dans lequel on a tout prévu et tout réglé.

Après le départ de M. Thiers et de M. Rémusat, les commissaires ont longuement et très-vivement discuté sur les termes de la ratification du rapport. Le principal motif de cette discussion était de savoir si le rapport contiendrait une phrase approuvant et autorisant à la fois le traité ou bien si le rapporteur devrait se borner à déclarer que la commission « autorise » purement et simplement cette convention.

NOUVELLES ET BRUITS

M. le duc de Broglie a été élu rapporteur de la commission du traité par 8 voix contre 7 données à M. Scherer. M. Bompard a voté pour M. le duc de Broglie.

La commission a tenu hier une longue séance pour s'entendre sur la rédaction du rapport qui sera très-court et dont le dépôt au sans doute lieu à la séance de demain.

L'Assemblée nationale conjecture que le traité avec l'Allemagne sera, selon toutes les prévisions, ratifié dans la séance d'aujourd'hui par l'Assemblée nationale qui votera sans discussion.

Assistés après, M. d'Arnim se rendra, ajoute ce journal, en Allemagne pour y prendre les caux.

L'ambassadeur de Berlin annonce son départ pour un des premiers jours de la semaine prochaine.

M. d'Arnim a offert, dit-on, au président de la République de faire souscrire 500 millions par les banquiers allemands, s'il voulait lui garantir ce chiffre ferme.

M. Thiers a remercié M. d'Arnim de son offre, mais lui a déclaré qu'il ne voulait prendre aucun engagement de ce genre, et que la souscription de l'emprunt serait largement couverte par les capitaux français.

Depuis quelques jours, on fixe au 25 juillet la date des vacances parlementaires.

Cependant M. Grévy aurait émis hier l'opinion qu'à raison des travaux indispensables à terminer avant la prorogation, il serait difficile qu'elle eût lieu à la fin de juillet.

Il est donc probable que l'Assemblée ne prendra ses vacances que dans le commencement d'août.

La commission du budget de 1873 s'est réunie aujourd'hui en séance générale et s'est occupée du projet portant ouverture d'un crédit de 300,000 francs affecté à l'observation du passage de Vénus devant le soleil. La dépense a été admise en principe.

La commission s'occupant de l'impôt sur les chevaux et voitures a décidé que les communes recouvreraient le vingtième de l'impôt et que les patentes de la classe D, c'est-à-dire les médecins, notaires, avocats, vétérinaires, huissiers, paieront le droit entier.

Le tarif sur cet impôt est ainsi fixé :

Paris, voitures à 4 roues 60 fr., voitures à 2 roues 40 fr., cheval de selle et d'attelage 25 fr.

Communes de plus de 40,000 habitants, voitures à 4 roues 50 fr., voitures à 2 roues 25 fr., cheval de selle ou d'attelage 20 fr.

Communes de 20,000 habitants à 40,000, voitures à 4 roues 40 fr., voitures à 2 roues 20 fr., cheval de selle ou d'attelage 15 fr.

Communes de 3,000 à 20,000 habitants, voitures à 4 roues 25 fr., voitures à 2 roues 10 fr., cheval de selle 10 fr.

Communes de 3,000 habitants et au-dessous, voitures à 4 roues 10 fr., voitures à 2 roues 5 fr., cheval de selle ou d'attelage 6 fr.

Le Journal officiel contient la promulgation de la loi relative aux titres au porteur.

L'exéquatur a été accordé à MM. F. Landré, consul des Pays-Bas à Bayonne; Carlos Kehler, consul du Paraguay à Bordeaux; Jean-Baptiste Koch, consul du Paraguay au Havre; Henri Nants, consul de Belgique à Valenciennes; le baron Jules de Soden, consul d'Allemagne à Alger; Wagner, consul d'Allemagne à Dunkerque; Félix Bell, vice-consul d'Espagne à Cherbourg; Edouard Keros, vice-consul de Russie à Brest; le comte de Croizier, vice-consul de Grèce à Versailles; Jonathan Wagner, vice-consul d'Allemagne à Honfleur; F. Henry Landré, vice-consul de Suède et de Norvège à Bayonne; Alexandre Galleani, vice-consul d'Espagne à Menton; Alfred Latapie, vice-consul de la République Argentine à Orléans; Remy-Marie-René Ponnau, vice-consul d'Espagne à Audierne; le chevalier Silvio Carcano, vice-consul d'Italie à Bono; J. Dedichen, agent consulaire des États-Unis à Saint-Nazaire; E. Bodart, agent consulaire des États-Unis à Gognac; Léon Vidal, agent consulaire d'Allemagne à Port-de-Couc; Marignies et La-Tour-Saint-Louis.

Il y a quelques jours le Times annonçait que le général Rivière, qui dirige l'instruction préliminaire du procès du maréchal Bazaine, avait délégué une partie de sa tâche à M. Deschamps, député de Meurthe-et-Moselle, et que ce dernier avait réussi à découvrir le garde forestier qui, le 23 août, remit au maréchal Bazaine le dépôt du comte de Mac-Mahon l'informant de sa marche projetée.

Le maréchal Bazaine a constamment soutenu qu'il n'avait jamais reçu cette dépêche. Le garde forestier est, dit-on, cité comme témoin à charge. Sa déposition aura une grande importance.

Aujourd'hui le National dit que le général Rivière a entendu le nommé Flao, c'est ainsi que s'appelle le messager dont il s'agit.

Dans son audience de jeudi dernier, la cour de cassation a rejeté le pourvoi de sept condamnés par la cour d'assises de Constantine, pour assassinat, pillage, etc., etc.; le pourvoi du nommé Fuillamet, condamné à mort par la cour d'assises de la Loire, pour assassinat et complicité d'empoisonnement; le pourvoi du nommé Courcel, condamné à mort par la cour d'assises du Pas-de-Calais pour assassinat; elle a, en outre, cassé l'arrêt de la cour d'assises de Constantine condamnant à mort trois Arabes pour meurtre et pillage, par suite de l'oubli commis par l'interprète qui avait omis de traduire aux accusés la déposition écrite d'un témoin.

Un grand congrès international, pour la réforme pénitentiaire, vient de s'ouvrir à Londres.

La France a envoyé plusieurs délégués au nombre desquels se trouve M. Jaillant, directeur des prisons au ministère de l'intérieur.

Le lieutenant Grant, fils du président des États-Unis, a été présenté au président de la République par M. Hoffmann, chargé d'affaires par intérim.

M. Thiers avait choisi le 6 juillet, anniversaire de la naissance nationale des États-Unis, pour recevoir le fils du président.

Le lieutenant Grant est parti hier pour Bruxelles.

Il doit s'embarquer le 11 juillet à Liverpool pour retourner aux États-Unis.

La contagion des prétendues apparitions surnaturelles sur les carreaux des fenêtres a gagné le Midi.

Le Progrès du Midi nous annonce, en effet, que dans la rue de l'Aspic, à Nîmes, chez un marchand de meubles, légiste, est apparu, sur un carreau de la devanture, un crucifix d'une netteté digne du pinceau d'un Titien d'aventure.

Le bruit s'en est vite répandu, et une foule immense de femmes des halles n'a cessé toute la journée de stationner devant le magasin.

L'affluence était si considérable que le marchand fut obligé d'invoquer les bras de la police pour pouvoir arriver à fermer son magasin, et que ce n'est pas sans quelques horions qu'on finit par tirer le rideau sur le miracle.

Les pompiers de Mulhouse ont fait jeudi une promenade en ville avec M. Alfred Kochlin-Schwartz en tête.

Ils avaient des bouquets tricolores, et ils ont crié : « Vive la France ! »

Les Prussiens étaient furieux; ils avaient autorisé cette manifestation quasi-militaire sans prévoir cette manifestation qui prenait dans la mort récente de M. Alfred Kochlin une double signification.

Le Courrier de France annonce que Mgr Chigi, nonce du pape à Paris, a reçu un bulletin de la santé du saint-père, qui annonce une grande amélioration dans l'état général de l'auguste malade.

Néanmoins, ajoute ce journal, le départ de Mgr Chigi pour Rome ne peut tarder; Mgr le prince Colonna, camérier secret du pape, arrive ces jours-ci à Paris, avec une mission du saint-père pour M. Thiers, doit accompagner Mgr Chigi.

Le correspondant berlinois du Railway News lui envoie quelques détails sur les arrangements qui ont été pris relativement aux privilèges concédés au prince de Bismarck pour la circulation de la voiture de voyage qu'il vient de recevoir en présent.

Cette voiture pourra circuler librement sur tous les chemins de fer de l'Etat et sur toutes les lignes appartenant aux compagnies particulières, sans être assujettie à aucun tarif quelconque.

Le prince et la princesse sa femme auront le droit de la faire attacher à tout train en destination de n'importe quelle station.

La voiture princière est déclarée libre de tout contrôle de la part des agents du chemin de fer.

Elle dépendra entièrement de la volonté du couple princier de recevoir dans sa voiture, outre sa suite et les gens de son service, qui bon lui semblera, et ses invités ne seront pas tenus d'exhiber leurs cartes de passage.

La voiture est construite de manière à pouvoir rouler sur n'importe quelle voie ferrée; ce n'est qu'un Alsace-Lorraine qu'il pourra se présenter des difficultés au raison de la grande hauteur de la voiture, comparativement aux proportions des tunnels.

ELECTIONS MUNICIPALES. — UN PRÉSIDENT DE BUREAU NE SACHANT NI LIRE NI ÉCRIRE; ANNULLATION.

Des électeurs d'Épénède (Charente), avaient protesté contre les élections par le motif que le président ne savait ni lire ni écrire.

Le conseil de préfecture a rejeté la protestation. Pourvoi au conseil d'Etat. M. Duboy, soutenant ce pourvoi, fait remarquer que le vote a eu lieu par bulletin fermé, que le dépouillement du scrutin impose la lecture des bulletins.

Pareil examen exige la condition de n'être pas complètement illettré. La loi le dit expressément, en ce qui concerne les assesseurs et le secrétaire. Elle est muette, il est vrai, à l'égard du président du bureau. Mais n'y a-t-il pas à fortiori obligation pour lui de posséder au moins ce minimum de connaissances sans lequel il lui serait impossible de remplir sa mission?

Le commissaire du gouvernement, M. Lefèvre, a conclu à l'annulation de l'arrêt du conseil de préfecture et des élections municipales d'Épénède.

Le conseil d'Etat, jugeant en effet que le scrutin n'avait pas été entouré des garanties suffisantes pour assurer la régularité et la sincérité, annule l'arrêt du conseil de préfecture et dit que des nouvelles élections auront lieu.

LES BIJOUX DE L'EX-IMPÉRATRICE

L'impératrice Eugénie a fait vendre aux enchères ses bijoux, qui étaient exposés depuis quelques mois chez un joaillier de Londres.

Le Times nous donne à ce propos quelques chiffres intéressants :

Le total de la vente, comprenant cent vingt-trois objets, parmi lesquels des ombrelles et des éventails, s'est élevé à 1,220,000 fr.

Une belle tabatière en or ciselé, dont le couvercle est orné de fleurs en brillants et du chiffre du kédive d'Égypte, également en brillants sur émail bleu, a été payée 3,875 fr.

Une marque, avec un diamant rosé, entourée de diamants, ayant appartenu à l'impératrice Joséphine, 10,500 fr.

Un beau pendentif avec une grande émeraude entourée de brillants, et une très grande perle taillée, 15,500 fr.

Une belle émeraude de trois gros brillants, montés en bracelets, 21,250 fr.

Un magnifique bracelet, avec des saphirs au centre, et autour des rubis, des brillants et des émeraude, 14,000 fr., acheté par M. de Rothschild.

Une belle montre, en émail bleu, entourée de onze gros brillants suspendus par une agrafe en émail, avec une grappe de brillants, 43,500 fr.

Une broche formée d'une ancre en huit brillants, 27,500 fr.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 5 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY

A 2 heures 45 la séance est ouverte.

Après deux demandes de rectification présentées, l'une par M. Gaston, l'autre par M. Fery, le procès-verbal est adopté.

Député par M. Desdardins d'un rapport sur le projet de loi relatif aux modifications à introduire dans la procédure criminelle.

tribunaux.

L'honorable membre, d'une voix malheureusement très-faible, développe, au milieu d'un bruit qui couvre presque entièrement ses paroles, une série de considérations tendant à condamner l'impôt sur le chiffre des affaires.

Rappelant les impôts déjà votés par l'Assemblée et dont une notable partie frappe exclusivement le commerce, il proteste contre l'idée d'un impôt sur le chiffre des affaires.

Sur les 500 millions qui forment le total des impôts nouveaux, 100 millions seraient directement sur le commerce. N'est-ce pas déjà une part de fardeau assez lourde?

On a essayé, à tort suivant l'orateur, d'établir une assimilation entre l'impôt sur les matières premières et l'impôt sur le chiffre des affaires. Celui-ci ne frapperait, en définitive, ni l'industriel ni le commerçant, qui sauraient bien se faire rembourser par le consommateur.

Par contre l'impôt sur le chiffre des affaires n'atteindrait que le commerçant et l'industriel déjà si lourdement imposés. Mais dira-t-on pour faire fléchir de tout bois il faut frapper à toutes les portes, si l'on veut équilibrer le budget. A cela l'orateur répond que le gouvernement a demandé une somme plus considérable que celle dont il avait besoin.

Avant de créer de nouveaux impôts, il convient de s'assurer au préalable si ces impôts correspondent à des besoins réels. C'est une mauvaise façon d'entendre l'équilibre du budget et c'est une fâcheuse méthode financière que celle qui consiste à chercher dans une ressource permanente, c'est-à-dire dans une recette d'impôt le moyen de faire face à un déficit éventuel.

Le projet de loi, sur les budgets de 1872 et 1873 a une série de calculs dont, vu le bruit intense qui persiste, il nous est impossible de saisir distinctement les éléments.

Tout ce que nous croyons déceler, c'est que ces calculs tendent à prouver que l'équilibre du budget pourra être réalisé sans le nouvel impôt projeté.

L'orateur conclut en demandant le renvoi du projet au gouvernement pour une nouvelle étude.

M. Floquet monte à la tribune.

Le cri : la clôture qui éclate sur plusieurs bancs à droite, le contraint à en redescendre.

M. Tirard parle contre la clôture.

La clôture, mise aux voix, n'est pas prononcée.

M. Floquet vient prendre la défense de l'impôt sur le chiffre des affaires, qui n'a pas été proposé à la légère, mais seulement après que l'avis de tous les hommes compétents a été recueilli.

On a cité la base de cet impôt qui repose sur la déclaration des intérêts. L'orateur insiste sur ce point que la déclaration portant sur le chiffre des affaires au lieu de porter sur le chiffre des bénéfices, sera rendue plus facile et en même temps plus sincère. On argue aussi des mesures insupportables que la perception de l'impôt sur le chiffre des affaires entraînerait l'application. Mais quel impôt est plus inquisitorial que celui qui est perçu à la douane?

Qu'on songe aux plaintes multiples qui se produisent journellement contre les procédés des employés des douanes qui accomplissent scrupuleusement leur mission délicate. L'orateur conclut en recommandant le projet au patriotisme éclairé de l'Assemblée.

M. Alphonsé Cordier. — S'il y a un dissentiment quelconque pour les impôts, c'est sur le mode de faire payer les charges. Tout le monde veut payer sa part des charges au pays. Mais quel est le mode d'impôt qui conviendrait le mieux?

Vous avez l'impôt sur les matières premières, un impôt sur les patentes et un impôt proportionnel aux factures; mais le débat est circonscrit aujourd'hui entre les matières premières et l'impôt sur le chiffre des affaires.

Ici c'est le commerçant, c'est là le manufacturier qui acquitte la taxe, et dans les matières premières, c'est le consommateur qui la paie. C'est une erreur. Les comptes ou frais généraux figurent sur la vente des marchandises. Le résultat est donc le même pour les deux formes de l'impôt. C'est le consommateur qui, en définitive, supporte la charge de la taxe, soit qu'elle porte sur les matières premières ou sur le chiffre des affaires.

M. Cordier signale les divers inconvénients de l'impôt sur le chiffre des affaires. Le chiffre de 1/10 est déjà différent pour les banquiers. Pour les commerçants, les bénéfices ne sont pas égaux non plus. Les consommateurs, qui ne paient pas le même impôt, ont une situation égale devant l'impôt. Il y a des industries de luxe qui reçoivent 20 et 25 0/10 de bénéfice, tandis que des industries similaires pour les quartiers populaires doivent se contenter d'un bénéfice de 6 à 10 0/10. Aussi n'est-ce pas le bénéfice de tels et tels départements, de telle année, qui doit être considéré en résultat, mais le bénéfice général sur un ensemble de ventes plus ou moins considérables. L'impôt sur le chiffre des affaires frappe aussi sans égards sur les patentes, et on arrive à frapper les industries qui servent à l'alimentation.

Richard Golden, que nous devrions souvent imiter, voulait qu'on exceptât des impôts les céréales et l'alimentation publique. Or, l'impôt sur le chiffre des affaires charge le consommateur, les consommateurs paient à la vie et l'alimentation. On dit qu'il rendra de 60 à 70 millions. Le chiffre peut au plus être élevé; mais plus il sera élevé, plus il pesera sur les choses nécessaires à la vie, car l'impôt est réparti si inégalement, qu'il est d'autant plus lourd que celui-là qui le supporte a moins de ressources pour le supporter.

Aussi M. Cordier n'est-il pas de l'opinion de son honorable ami M. Fery, mais bien plutôt de celle de M. Pouyer-Quertier. M. Pouyer-Quertier a fait remarquer que les conditions du travail étaient augmentées de 33 0/10. Eh bien! qu'arrivera-t-il si on l'aggrave encore ces conditions?

Dans l'opinion de M. Alphonsé Cordier la taxe sur les matières premières avec les droits compensateurs n'empêchera point la concurrence à l'étranger. L'impôt sur le chiffre des affaires aura cet inconvénient.

Mais il y a un autre inconvénient majeur. Jusqu'ici aucun commerçant, aucun industriel, n'a fait de difficultés sur les impositions dont il a été atteint. Mais jusqu'ici, dans toutes les évolutions qu'on a fait subir à l'impôt, l'impôt n'était descendu ni dans nos affaires, ni dans nos opérations. Il y a des commerçants qui, au bout de 30 ans de travail, devant un impôt qui leur pèse, se résignent dans la négation d'aucun bénéfice. Il y a la peur le commerce un péril et un péril sérieux.

M. Tirard soutient que l'industrie et le commerce n'auront pas à se plaindre de l'inquisition qui ressortirait de la déclaration. M. Fery a cité diverses industries qui étaient soumises à cette déclaration. M. Tirard cite l'industrie des orfèvres.

M. Tirard. — Je parle de ce que je connais; voilà tout ce que j'ai à répondre à l'interpellation. Les orfèvres et les bijoutiers sont exorcés et doivent se rendre chaque jour au bureau des garanties.

M. le président de la République adresse quelques mots à M. Tirard.

M. Tirard observe pour la troisième fois à M. le président de la République que je suis un mauvais cavalier et qu'il est facile de me désarçonner.

Non-seulement l'orfèvre, le bijoutier doit subir un contrôle et aller chaque jour au bureau de garantie, on l'on sait jusqu'au moindre fonds de garantie première qui entre chez lui, mais le commissaire de police peut aller dans sa boutique, dans son atelier et jusque dans les parties les plus secrètes de l'habitation.

Le commerçant, l'industriel n'ont donc pas à se plaindre quand on leur demande une simple déclaration.

Est-ce que l'on n'a pas demandé cette déclaration à tous les citoyens à l'égard des baux de location?

D'ailleurs, la déclaration pas plus que l'inquisition ne saurait nuire aux affaires. Le contrôle ne nuit en rien au commerce de la bijouterie. La déclaration ne nuit pas autant qu'aux autres industries.

On a objecté que l'impôt sera inégal; que le petit chiffre des affaires paiera plus proportionnellement que le grand chiffre des affaires. Mais y a-t-il un impôt qui ne soit inégal dans ce sens? L'élection, l'impôt, au reste, devant la modicité de l'impôt.

Nous ne sommes pas en présence de bons impôts, mais devant la nécessité nous choisissons le moins mauvais.

D'après l'opinion de M. Tirard, l'impôt sur les matières premières n'apparaît surtout le consommateur, et l'impôt sur le chiffre des ventes frappe surtout le vendeur et le commerçant.

M. Tirard regrette de se séparer du gouvernement à cet égard, mais il doit voter à des con-

victions ardentes dont il ne saurait faire le sacrifice.

Une voix à droite. — C'est de l'indépendance.

M. Tirard fait remarquer qu'un grand nombre de maisons américaines ont été ruinées par l'élévation des droits pendant la guerre de sécession.

Les puissances européennes semblent entrer dans le courant d'un système tout autre, et si nous n'élevons pas nos tarifs, il faut aussi remarquer qu'ils n'élèveront pas les leurs, et que nos industries telles que la bijouterie et la soierie, les velours et, en Italie, à un degré bien supérieur lui y a quinze ans.

En résumé, M. Tirard appuie l'impôt sur le chiffre des affaires.

La clôture : La clôture : la clôture : M. le président consulte l'Assemblée qui ordonne la clôture de la discussion générale.

M. Casimir Périer un contre-projet qui est un système tout nouveau et qu'il développe.

Ce contre-projet est ainsi conçu : Art. premier. — A partir du 1^{er} janvier 1873, un droit de 3/10 sera perçu au profit du Trésor sur les bénéfices nets de la Banque, du commerce et de l'industrie, autres que ceux auxquels s'appliquent les paragraphes 1 et 2 de l'article 1^{er} de la loi du 29 juin 1872.

Les bénéfices nets soumis à la taxe s'établissent par la déclaration des contribuables, déduction faite des dettes et charges.

Un règlement d'administration publique déterminera les charges à déduire, les formes de la déclaration et le mode de la perception.

Toute fausse déclaration sera punie d'une amende qui ne pourra être inférieure à la somme soustraite au Trésor, ni supérieure au triple de cette somme.

Art. 2. — Pour les offices ministériels et professions non industrielles ou commerciales soumises à la patente, la taxe sera perçue au moyen du doublement de la patente.

M. Casimir Périer fait remarquer que ce contre-projet sera un moyen de conserver, de compléter l'édifice fiscal. L'orateur a voté l'impôt sur les valeurs mobilières, mais à condition qu'il soit complété par des impôts parallèles. Le capital associé a été frappé, il faut s'adresser maintenant au capital individuel. La justice de l'impôt qu'il propose réside dans ce fait qu'au contraire de l'impôt sur le chiffre des affaires, l'adresse non pas au capital, mais aux revenus réalisés, aux revenus nets du commerce et de l'industrie obtenus pour le Trésor par la déclaration imposée par la loi.

M. Casimir Périer justifie également l'impôt concernant le doublement de la patente; il est plus juste et plus facile que l'impôt sur le chiffre des affaires.

L'orateur examine ensuite les divers impôts et les raisons qui doivent faire donner la préférence à l'impôt qu'il propose. Il s'élève tout d'abord contre l'impôt sur les matières premières. C'est l'impôt qui crée la richesse au lieu de l'être sur la richesse créée. D'un autre côté, l'impôt qui propose M. Casimir Périer rapportera beaucoup plus que ne pourrait rapporter la taxe sur les matières premières. On évitera difficilement le recours aux centimes additionnels, mais on y recourra moins avec son système.

M. Casimir Périer arrive à la partie la plus importante de son argumentation, à ce qui touche la déclaration.

Voix diverses. — A demain! à demain! Parlez! parlez!

M. le président. — Le renvoi à demain est demandé. Je le mets aux voix.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 h. 45.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES D'AI

Bande de la Taille. — Assassins. — 14 accusés.

Pendant le printemps, l'été et l'automne de 1871, des assassins et des vols nombreux avaient été commis sur les deux rives de la Durance, dans la région qui s'étend de Forcalquier à l'embouchure de cette rivière, et que traverse la nouvelle ligne ferrée des Alpes.

Malgré les recherches les plus actives, les parents d'Al, de Tarascon, de Forcalquier et d'Al n'avaient pu découvrir les auteurs de ces crimes.

Une information, ouverte à l'occasion d'un assassinat commis sur une vieille femme habitant le village de Meyrargues, vint enfin révéler l'existence d'une bande de malfaiteurs italiens ayant leur repaire, les uns au Puy-Saint-Pierre, les autres à Salin, les autres à Marseille.

C'est grâce aux révélations de Ribetto que l'on a pu trouver la trace des assassins du pont de la Durance; mais pour surprendre toute la bande, il fallut organiser contre eux une véritable expédition militaire.

Les accusés traduits en ce moment devant la cour d'Al sont au nombre de 14.

Le crime à l'occasion duquel ont été obtenues les premières révélations est l'assassinat d'une veuve Lambot, âgée de 76 ans, habitant le village de Meyrargues.

L'opinion publique désigna, comme l'auteur de ce crime, le nommé Ribetto, Jacques, maçon, Piémontais, qui avait tenu une cantine du côté de Mèrindol, et qui avait fait de mauvaises affaires.

Cet homme avait acheté depuis plusieurs années, les biens de la veuve Lambot, moyennant une pension viagère et annuelle de cent cinquante francs; il avait donc intérêt à ce que cette femme mourût pour se libérer de la redevance qu'il lui servait.

Ribetto, immédiatement recherché, fut arrêté à Al, le 6 novembre, et ne tarda pas à faire des révélations.

Voici un autre assassinat : Le 15 mai 1871, vers quatre heures du matin, quelques habitants de Mèrindol se rendaient au marché de Cavallon. En arrivant au pont de la Durance, ils aperçurent plusieurs fois le gardien, qui ne leur répondit point. Surpris de ce silence, ils cherchaient à s'en expliquer la cause, lorsque leurs regards furent attirés par l'aspect d'une mare de sang.

Deux d'entre eux allèrent aussitôt chercher le maire, qui se transporta sur les lieux.

On découvrit le cadavre du receveur Martin échoué sur les graviers de la Durance.

Le moment où le crime avait été commis, constaté par les aiguilles de la pendule arrêtées à 4 heures 45 minutes, était encore déterminé par cette double circonstance : que la feuille des recettes ne portait aucune mention à partir de 6 heures du soir, et que l'estomac de Martin était encore rempli de matières alimentaires, ce qui démontrait que la victime avait été assassinée quelques instants après son dernier repas.

Cette dernière circonstance indiquait encore que Martin avait été précipité dans la Durance après sa mort.

Le nombre et la nature des lésions constatées prouvaient que plusieurs assassins avaient assailli le gardien à l'improviste. Martin, ancien gendarme, bien équipé d'enviroin soixante ans, était grand, fort, courageux; il se serait facilement défendu contre un seul agresseur. En outre, le concours de deux personnes au moins avait été nécessaire pour transporter son cadavre sur le pont, à une certaine distance, et le jeter dans la rivière.

A l'urs, près de Forcalquier, un quadruple assassinat, suivi de vol, fut commis dans la ferme de l'Éve.

Quatre personnes, les uns dans la force de l'âge, les autres dans la fleur de la jeunesse, avaient été égorgées, en plein jour, dans leur habitation, à quelques mètres d'une route fréquentée par de nombreux voyageurs. Un enfant, âgé de onze mois, avait été seul épargné.

poser que les assassins étaient nombreux. Tout indiquait que les mouvements des trois femmes assassinées dans la cuisine, avaient été paralysés en même temps. Il avait donc fallu pour cela le concours de trois meurtriers tandis qu'un quatrième procédait à l'égorgeant. Granier père, fuyant dans l'escalier, avait été tué après les assassins commis dans la cuisine.

Les femmes n'avaient pas été frappées debout : la partie inférieure de leurs vêtements n'était pas souillée de sang; les murs et les meubles n'étaient point ensanglantés, comme il serait arrivé si les victimes avaient été debout au moment où les coups étaient portés.

Des poignées de cheveux arrachés sur le derrière de la tête de ces trois femmes étaient répandues et est là dans l'appartement. Il était probable que, saisies par la chevelure par derrière et terrassées subitement, elles avaient été frappées par terre, maintenues fortement et la tête fixée sur le sol.

C'est ainsi, du moins, que pouvaient s'expliquer la force des coups portés par les assassins, la profondeur et la gravité des blessures, les masses de sang coagulées autour de la partie supérieure du corps de chacune des victimes.

Le but de tous

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le **Vin de Bernard**. Ce produit, approuvé par les Académies de médecine, est journellement ordonné par les médecins, les plus distingués; son emploi est préférable à toute autre préparation tonique. Dépôt dans toutes les pharmacies.

HYDROTHERAPIE. — 20 fr. par mois. GYMNASÉ MÉDICAL, quai Saint-Antoine, 34.

santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

— Santé à tous par la douce Revalésière du Barry, qui guérit, sans médecine ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Ploufou, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N 69, 18.

Ticheville (Orne), 20 mars. Ayant pris de la Revalésière pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydro-piques; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 1 kil., 7 fr. 60; 2 kil., 12 fr. 60. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste.

Dépôts à Lyon. Dorville, pharmacie centrale, Perré, épicerie, 57, rue Bourbon. Varandé, épicerie, rue de Lyon. Napoléon frères, pharmacie, rue de Lyon. Verpilloux-Millou, rue de Lyon, 48. Cherbane, Champin jeune et Gaget, cours Morand, 7 et 9; Redet, Perret, Pousin, Brun, Gambet, Turlet, épicerie, 16, rue Neuve; Girin, Veran, Chaumurat, Pavolle frères, Armandy, Balandin et Sabourault, Boissonnet, pharmacie; J. Girard, épicerie-herboriste, rue Chaumais, 14; Burband, épicerie, rue Imbert-Colomès, 29; et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

DÉCÈS

Les amis et connaissances des familles **BEAUGIER** et **SIMONIN** qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de monsieur

Jean-Pierre BEAUGIER, (négoceant),

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles qui auront lieu dimanche 7 juillet.

Le convoi partira du domicile du défunt, rue Bât-d'Argent, n° 29, à 6 heures trois quarts précises du matin, pour se rendre à l'église Saint-Pierre et de là, au cimetière de la Croix-Rousse.

Les amis et connaissances des familles **BROSSET**, **LOMBARD** et **Albert DISAUTIERE** qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de

Monsieur BROSSET,

commandeur de la Légion d'honneur, président honoraire de la chambre de commerce de Lyon, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles qui auront lieu à l'Église (Ain), mardi 9 juillet, à 9 heures et demie du matin.

Des voitures stationneront place Tholozan de 8 heures à 8 heures et demie.

DÉPÊCHES DU SOIR

6 Juillet. — 3 heures du soir.

Paris, 6 juillet.

L'Officiel annonce que M. Goutzwilher est nommé juge de paix à l'Arbresle en remplacement de M. Rudigoz, démissionnaire.

Une note insérée dans la même feuille porte que le gouvernement a pris toutes les mesures afin que les soldats allemands ne soient nulle part logés chez les habitants des départements occupés; il s'efforcera d'abréger l'occupation le plus possible, moyennant les combinaisons financières autorisées par le traité.

Le Journal officiel contient un décret portant que les réunions des conseils d'arrondissement auront lieu le 15 juillet pour la première partie de la session, laquelle durera 5 jours, et le 23 septembre pour la seconde partie, laquelle durera aussi 5 jours.

Versailles, 6 juillet.

On assure que le rapport de M. de Broglie sur le traité constate que le gouvernement, malgré ses efforts persistants, n'a pas pu obtenir plus de l'Allemagne.

La discussion du traité aura lieu lundi. L'adoption n'est pas douteuse. Le maréchal et la maréchale MacMahon ont passé hier la soirée chez M. Thiers. Les rapports de M. Thiers et du maréchal sont très-affectueux.

Baudouin et Rouillac ont été exécutés dans la matinée à Satory.

DÉPÊCHES DU MATIN

7 Juillet. — 7 heures du matin.

Paris, 6 juillet.

L'Assemblée a adopté aujourd'hui sans discussion le traité avec l'Allemagne à l'unanimité moins 3 ou 4 voix.

Bourse peu animée; cours le plus bas 53.72 et 84.70; la clôture est meilleure.

On annonce l'emprunt pour fin juillet.

BOURSE DE PARIS

DU 6 JUILLET

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

AU COMPTANT	COURS DE CLÔTURE	HAUSSE	BAISSE
3 0/0	53 70	53 70	SV
4 1/2 0/0	76 90	77	10
5 0/0	84 90	84 70	20

TERME

(DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE)

Paris, le 6 Juillet 1872.

PRÉC.	CLÔTURE	VALEURS	PREMIER COURS	DERNIER COURS
53 55	3 0/0 Français	53 82	53 80	
84 85	5 0/0 Emprunt	84 80	84 80	
66 45	5 0/0 Italien	66 45	66 40	
855	Banque de France	850	856	
382	Crédit foncier	387	387	
480	Crédit Mobilier	480		
815	Crédit Général	815		
815	Crédit Mobil. Espagnol	815		
815	Orléans	815		
815	Paris à Lyon et Médit.	815		
775	Autrichiens	771	771	
775	Autrichiens nouveaux	766	765	
473	Lombards	475	478	
385	Suez	382	385	
287	Délégations	282	287	

92 3/4 Consolidés à Londres. 92 13/16 92 13/16

LES GLACES DU NORD

Les alternatives de chaleur et de température modérée qui se succèdent depuis quelque temps avec une rapidité exceptionnelle, sont enfin expliquées. Des nouvelles tardivement reçues des mers polaires, où ont eu lieu cette année de nombreux naufrages, permettent d'affirmer que ces violences de l'atmosphère ont été le fait d'un énorme banc de glaces flottant.

Ce danger et incommode voisin, dont les proportions dépassent tout ce que l'on a vu jusqu'à ce jour, a été détaché de la banquise dont il défendait les approches pendant le dernier hiver.

A la date des dernières nouvelles, ce radeau flottait par la latitude de l'Islande. A l'heure qu'il est, il doit avoir été démembré par les eaux chaudes du Gulf Stream. Mais des débris ont dû ajouter aux effrayants dangers qui signalent les approches du Maclstrom.

L'air, refroidi à distance par le contact de cette glace, a laissé tomber des quantités énormes de pluies, accompagnées de vents furieux et de fulgurations d'une intensité prodigieuse.

La cause de ces perturbations atmosphériques étant essentiellement transitoires, il faut en conclure qu'elles cesseront très promptement de se produire, et que rien ne fera du rénaissant obstacle à l'accroissement progressif de la température.

On ignore la nature des événements qui ont produit cette année de si effrayantes déclarations de la banquise polaire. Mais il a été remarqué que la descente des glaces peut être considérée comme l'annonce, à peu près infallible, d'un été plus chaud que d'ordinaire.

Si ces indications sont vérifiées cette année, nous allons avoir à parcourir une période torride.

Jamais les contes ridicules auxquels la Saint-Médard a donné lieu n'auront reçu un démenti plus sanglant, plus décisif.

Sans la pieuse persévérance avec laquelle l'Univers appelle l'attention de ses lecteurs sur

de prétendus miracles, nous n'aurions point insisté sur la déconfiture de ces croyances superstitieuses.

Le Soir.

SPECTACLES ET CONCERTS

7 Juillet.

GRAND-THÉÂTRE

LA CHATTE BLANCHE

grande féerie

en 3 actes et 24 tableaux, de MM. Cogniard frères, jouée par les artistes du théâtre de la Gaîté, de Paris. — Décors et costumes entièrement neufs. — Trois grands ballets, réglés par M. Justamant, et exécutés par 100 danseuses. — A dix heures, la splendide *Tableau des Oiseaux*. — On commencera à 7 heures 1/2.

AVIS. — Le bureau de location est ouvert tous les jours, de 10 heures du matin à 6 heures du soir, à la façade du théâtre, sous le grand vestibule. — On peut s'y procurer, à l'avance, des places pour toutes les représentations de la *Chatte Blanche*. — Les cartons pris le soir, au bureau, ne sont valables que pour la représentation du soir.

THÉÂTRE DES NOUVEAUTÉS

Les Contes de Perrault, opéra-bouffe. — Madame attend Monsieur, comédie. — On commencera à 8 heures.

PALAIS DE L'ALCAZAR

Grande représentation populaire. — Ruy-Blas, drame en cinq actes et en vers par Victor Hugo. — MM. Paul et Eugène Bondonis et les artistes du Gymnase de Lyon. — 30 centimes et 1 franc.

SOCIÉTÉ DES CONCERTS DE BELLECOUR.

Première partie.
1. Ouverture du *Martha* (Platonov).
2. Baden-Baden, valse (Bousquet).
3. Fantaisie sur *Rigoletto* (J. Luigini).
4. Ouverture du *Jeune Henri* (Méhul).

Deuxième partie.
1. Ouverture de *Dieu et le diable* (Auber).
2. Grande fantaisie sur les *Huguenots* (A. Luigini fils).
3. L'Alsacienne, mazurka de concert (E. André).
4. La Maison-Dorée, polka (Chauvet).
On commencera à 8 heures.

Programme du concert donné à l'Alcazar aujourd'hui dimanche 7 juillet par la chorale de *Genève* et l'*Alliance lyrique* de Lyon, réunies :

Première partie.
1. Polka des *Bavardes*, par la fanfare Saint-Louis (Roth).
2. La *chale* et la *fourni* (chœur), par la chorale de *Genève* (Gounod).
3. Air, chanté par M. Peretti.
4. Fantaisie pour violon, par M. Lévy (Alarid).
5. La *petite église* (chœur), par l'Harmonie suisse de Lyon (Becker).
6. Tyrolienne du *Grand duc de Natapa*, par M. Gourdon.
7. Grande fantaisie sur *Rienzi* (première audition), par la fanfare Gauloise.

Deuxième partie.
1. La *Traverse*, chœur en 5 parties (L. de Rillé).
2. Adieu à la terre, b. Le Chant des matoles, c. L'Orage, d. Prière d'action de grâce, e. L'Arrivée.
3. Fantaisie pour cor, par M. Brémont.
4. Valse chantée par M. Peretti (Venzano).
5. Grande fantaisie sur *Robert-le-Diable* (Mercier), par la fanfare Gauloise.
6. Fantaisie-ballet pour violon (Bériot), par M. Lévy.
7. Le *Tribunal en sabbat*, scène comique (Parizot), par M. Gourdon.
8. La *petite église*, chœur d'ensemble (Mendelssohn), par la chorale de *Genève*, l'Harmonie suisse et l'*Alliance lyrique*.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

du 6 juillet

PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

THERMOMÈTRE	PRESSION	ÉTAT	VENT
minima	maxima	barom.	du ciel
10°	25°	0,742	beau
Hauteur de la Saône au-dessus de l'étiage	0,09		
Sa température	22°		
Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage	0,30		
Sa température	20°		
Quantité d'eau tombée à Lyon du 15 au 30 juin	0,047		

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, le 6 Juillet 1872.

NOMBRE	SORTES	FRANCE	ÉGYPTE	ITALIE	BRÉSIL	PERSE	CHINE	JAPON	POIDS
42	Organsins	21	3	8	4	1	2	1	3574
24	Trames	3	7	2	1	1	1	1	1776
20	Grèges	2	2	2	2	2	2	2	1343
12	Diverses	1	1	1	1	1	1	1	1
12	Bobines	1	1	1	1	1	1	1	1
98	Laines	26	3	15	6	1	2	20	6694

BALLOTS PESÉS

2	Organsins	1	1	1	1	1	1	1	191
41	Trames	1	1	1	1	1	1	1	1968
41	Grèges	1	1	1	1	1	1	1	1
45	Diverses	1	1	1	1	1	1	1	2159

Dernier numéro placé des soies et bobines depuis le 1^{er} du mois..... 527
Dernier numéro des laines..... 227
Dernier numéro des ballots pesés..... 227

SAINT-ÉTIENNE, 5 Juillet 1872.

NOMBRE	SORTES	FRANCE	ÉGYPTE	ITALIE	BRÉSIL	PERSE	CHINE	JAPON	POIDS
7	Organsins	1	1	1	1	1	1	1	453 35
11	Trames	1	1	1	1	1	1	1	367 41
11	Grèges	1	1	1	1	1	1	1	43 42
5	Diverses	1	1	1	1	1	1	1	230 40
5	Bobines	1	1	1	1	1	1	1	1
23	Laines	2	3	14	1	1	1	1	1051 16

BALLOTS PESÉS

4	Organsins	1	1	1	1	1	1	1	62 39
14	Trames	1	1	1	1	1	1	1	43 42
14	Grèges	1	1	1	1	1	1	1	616 25
20	Diverses	1	1	1	1	1	1	1	722 56

15 Décreusages..... 4 Grèges
20 Ouvrées..... 3 Moulinées

AVIGNON, 5 Juillet.

5	Organsins	1	1	1	1	1	1	1	614 50
1	Trames	1	1	1	1	1	1	1	177 76
8	Grèges	1	1	1	1	1	1	1	792 26

AUBERNAIS, 5 Juin.

12	Organsins	1	1	1	1	1	1	1	1191
2	Trames	1	1	1	1	1	1	1	404
5	Grèges	1	1	1	1	1	1	1	417
19	Ballots pesés	1	1	1	1	1	1	1	1712

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me BONJOUR, avoué à Lyon, rue Centrale, 25.

VENTE JUDICIAIRE

par voie de licitation, avec admission d'étrangers, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

D'UNE MAISON

avec terrain à bâtir, sise à Lyon, rue des Trois-Pierres, numéros 51-53.
Adjudication au samedi treize juillet mil huit cent soixante-douze, à midi.

Mise à prix, outre charges..... 4,000 fr.
Pour renseignements, s'adresser à Me Bonjour, avoué poursuivant, et à Mes Goutorbe et Laselve, avoués collicitants.

3651

Etude de Me OULMANN, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 110.

VENTE

par folle enchère, en suite de la licitation, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, d'une

PROPRIÉTÉ

sise à Genas, lieu de Thiray, au mas de la Revolee, comprenant maison d'habitation avec vastes bâtiments d'exploitation, cour, jardin, terre vachère couverte de la contenance d'environ deux hectares quarante-sept ares, continuée à l'est par la terre de M. le baron Almeras-Latour, au midi par celle de Jean-Baptiste Bouvard, à l'ouest par le chemin de Genas à Manissieux, au nord par

la propriété de Pierre Minjar.

Adjudication au samedi vingt juillet mil huit cent soixante-douze, à midi, au palais de justice.

Mise à prix..... 10,000 fr.

Outre les clauses et conditions du cahier des charges.

Pour extrait :

Signé, OULMANN, avoué.

Pour les renseignements, s'adresser à Me Oulmann, avoué poursuivant, et à Me Angles, avoué collicitant, et, pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

3649

Etude de Me LARRIVÉ, avoué à Lyon, rue Mercière, 34.

VENTE

en suite de surenchère, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

D'IMMEUBLES

consistant en :

MAISON et JARDIN

situés à Lyon, quartier de la cité Napoléon.

Adjudication au samedi vingt juillet mil huit cent soixante-douze, à midi.

Sur la mise à prix nouvelle de huit mille six cent trente-cinq francs, ci.

8,635 fr.

Outre l'exécution des clauses et conditions du cahier des charges.

Pour extrait :

Signé, LARRIVÉ, avoué.

Nota. — Pour plus amples renseignements, on peut s'adres-

ser à Me Larrivé, avoué poursuivant, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon où il est déposé.

3653

Etude de Me GUILLERMAIN, avoué à Lyon, place d'Albon, 1.

VENTE

par licitation à laquelle les étrangers seront admis en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, d'un

DOMAINE

vignoble, de la contenance de deux hectares soixante-trois ares environ, comprenant maison d'habitation et d'exploitation, caves et pressoir, situé sur la commune de Frontenas, canton du Bois-d'Oingt, lieu de Maupas, arrondissement de Villefranche (Rhône).

Etudes de M^{rs} FINAZ, notaire à Saint-Chamond (Loire), et CHAR-
DENET, notaire à Lyon, successeur de M^{rs} PIATON, rue Saint-
Pierre, 31.

A VENDRE

Vaste Fabrique

POUR LACETS et TRESSÉS

située à Izieux près Saint-Chamond (Loire), avec bâtiment d'ha-
bitation, logements pour les ouvriers, jardins, terrains, biefs,
bassins et dépendances.
Le tout d'une superficie de 11,500 mètres carrés.
Celle fabrique est garnie de métiers représentant 40,000 fuseaux.
Elle est mise en mouvement au moyen d'une chute d'eau de
quatre mètres de hauteur par une roue hydraulique et une turbine
accouplées à une machine à vapeur de la force de quarante chevaux.
Pour plus amples renseignements et pour traiter, s'adresser soit
audit M^{rs} Finaz, notaire à Saint-Chamond, soit audit M^{rs} Char-
denet, notaire à Lyon.

Etude de M^{rs} JULIEN, notaire à Lyon, rue de Lyon, 4,
successeur de M^{rs} FERROUILLAT.

Le jeudi vingt-neuf août mil huit cent soixante-douze, à midi, il
sera, en l'étude et par le ministère de M^{rs} Julien, procédé à la

Vente aux enchères publiques

par la voie de la licitation amiable, entre majeurs, avec admission
d'étrangers.

D'UNE MAISON

située à Lyon, grande rue Longue, 3, avant caves voûtées, rez-de-
chaussée, cinq étages et greniers et dépendant, des successions
des mariés Caillat.

Revenu net 2,300 fr. 24 c.
Mise à prix 40,000 fr.

Pour les renseignements, s'adresser audit M^{rs} Julien, notaire,
dépositaire du cahier des charges.

VENTE

BOISERIES DE SAINT-ROBERT

Le samedi vingt-neuf août mil huit cent soixante-douze, à une heure
de l'après-midi, il sera procédé, à l'Asile public de Saint-Robert
(première station du chemin de fer de Grenoble à Lyon), à la vente
aux enchères publiques, sur la mise à prix de 1,500 francs, des
belles boiseries Louis XV de l'ancienne abbaye de Bénédicte, pou-
vant faire la décoration de deux salles à manger.
Le public sera admis à les visiter au moment de la vente.

AVIS AUX FAMILLES Leçons de langue italienne. — Théorie et
chant en langue italienne. — S'adresser au bureau du journal.

M^{rs} CHRÉTIEU

de la Faculté de médecine de
Paris traite les maladies des
femmes par une méthode toute spé-
ciale. A la suite de longues et in-
cessantes recherches scientifiques,
elle est arrivée à traiter avec grand
succès la stérilité et ses di-
verses affections.
M^{rs} Chrétieu compte quinze
années de succès qui dépassent
toutes les prévisions et assurent
à son traitement une immense
supériorité sur toutes les métho-
des connues.
Consultations tous les jours de
dix heures du matin à cinq heures
du soir,
9, rue de Bourbon, au 1^{er}, Lyon.

ON DEMANDE

de suites des
peine. S'adresser rue des
Archers, 7, à l'entresol.

ROB-SAVARESI

Perfectionné
pour la parfaite guérison des
Maladies contagieuses
Faiblesse des organes.
Pertes. Affections cutanées.
Vices du sang.

Les guérisons nombreuses
et authentiques opérées cha-
que jour par ce précieux et
puissant dépuratif le sont les
plus beaux titres de ce remède
à la confiance publique
dont il jouit constamment.
Expéditions par correspondance
S'adr. à M. TOUSSAINT, chim.
pharm., 12, au 1^{er} étage,
rue de la Ville, à LYON.

Etudes de M^{rs} PRIEUR, avoué à Evreux et de M^{rs} BOFFARD, no-
taire à Lyon, place de la Bourse, 2.

VENTE

par la voie de la licitation judiciaire à laquelle les étrangers seront
admis, en l'étude et par le ministère de M^{rs} Boffard, notaire à Lyon,
commis à cet effet.

Le samedi 20 juillet 1872, à 1 heure de l'après-midi, en deux lots
séparés, des immeubles ci-après désignés :

PREMIER LOT

avec cours et dépendances situées à Lyon, rue ou place du Plâtre, 8.
Revenu brut annuel 27,033 fr. 80 c.
Mise à prix 350,000 fr.

DEUXIÈME LOT

avec cours et dépendances situées à Lyon, rue ou place du Plâtre, 8.
Revenu brut annuel 405,768 fr. 90 c.
Mise à prix 1,200,000 fr.

Cette vente a lieu en vertu et en exécution d'un jugement rendu
par le tribunal civil d'Evreux, le 13 février 1872.

Pour les renseignements s'adresser :
1^{er} à M^{rs} Boffard, notaire à Lyon, dépositaire du cahier des charges;
2^o à M^{rs} Franchet, régisseur des immeubles à vendre, rue d'É-
gypte, 2, à Lyon.

3^o à M^{rs} Prieur, avoué à Evreux, place Dupont-de-l'Éure, 3, dépo-
sitaire d'une copie du cahier des charges;
4^o à M^{rs} Laverne, notaire à Paris, rue Lepeletier, 29;
Et 5^o à M^{rs} Rouzel, avocat à Paris, rue de Seine, 12.

3589

LES MÉDECINS DE LA FACULTÉ DE PARIS

prescrivent avec succès les

DRAGÉES DE SAVONULE LEBEL

pour guérir en quelques jours des affections contagieuses les plus
infectées. — Prix : 3 et 4 fr. la boîte.

A Lyon, chez FAYOLLE frères, CHERBLANG, AROUD,
C. FAIVRE et BARNOUD, rue de Lyon, n^o 3.

2108

Un des meilleurs Chocolats est le

CHOCOLAT-DONNEAUD

Usine de la Tête-d'Or, à Lyon.

21

INSECTICIDE LIQUIDE

Lambert

92, RUE RAMELAIN LYON RUE RAMELAIN, 92

Cet insecticide, d'un emploi facile et général, est infail-
lible pour la destruction de tous les insectes incommodes.

3372

TOUTES LES

EAUX MINÉRALES

Françaises et étrangères

PLACE DES CÉLESTINS, 5 — LYON

Aug. SANTÈNE, pharmacien, successeur de H. ANDRÉ.

Eau purgative hongroise de Hunyady-Janos

Vente à prix réduit. — On porte à domicile.

3601

BOUILLON MONTESQUIEU

RESTAURANT SYSTÈME DUVAL

Place de Perrache, 24 (près la Gare)

Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'informer ses
nombreux clients qu'il vient de le faire restaurer à neuf et que, dès
aujourd'hui, il peut assurer à Messieurs les Consommateurs de
trouver le confortable et la célérité dans le service.

Salons pour Société. — Service à prix fixe.

261

33 Ans de Succès

ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS

Extrait suprême pour la digestion, les maux d'estomac, les nerfs, etc.

Avec quelques gouttes de ce cordon puissant, dans un verre d'eau
suivie bien fraîche, on obtient une boisson calmante, agréable,
saine, rafraîchissante et peu coûteuse. L'Alcool de Menthe
de Ricqlès est surtout indispensable.

PENDANT LES CHALEURS

où les diarrhées sont si fréquentes par les excès de boissons et l'abus
des sucrés. C'est un préservatif puissant contre les affections
cholériques et épidémiques.

Aucune eau de toilette ne rafraîchit l'épiderme et ne calme la
transpiration comme l'Alcool de Menthe de Ricqlès.

En flacon, 1 fr. et demi-flacon 2 fr. portant le cachet et la
signature de H. de Ricqlès, cours d'Herbouville, 9, LYON.

Dépôts dans toutes les principales pharmacies et maisons d'épicerie
fine. Se méfier des imitations et exiger sur chaque flacon la signa-
ture de H. de Ricqlès.

3374

SEULES VÉRITABLES

MACHINES À COUDRE

de la C^{ie} SINGER

2, RUE DES ARCHERS, LYON

EXIGER LA VRAIE MARQUE SINGER

VOIR A L'EXPOSITION (2^{me} GALERIE)

VENTE ET LOCATION

2, rue des Archers, angle de la rue Saint-Dominique.

le PAVILLON de la C^{ie} SINGER

2, RUE DES ARCHERS, LYON

INSECTICIDE VICAT

Les Cafards, les Punaises sont détruits en projetant
avec l'Insecticide VICAT sur les groupes d'insectes cachés le jour, la pou-
dre INSECTICIDE VICAT. Elle tue aussi les puces, poux,
araignées, fourmis, en saupoudrant avec le flacon dont on a percé
de petits trous la capsule, les lits, les étoffes, les chiens, chats, vo-
lailles, fourreaux.

L'Insecticide Vicat, le premier et le seul garantissant la signature de
l'Inventeur, vient en flacon à Paris, 125, rue St-Denis, à Lyon
18, rue Bugrand et chez tous les épiciers.

3519

LA LIQUEUR DE GOUDRON

Concentrée et Titree

De BARNOUD

Se recommande par sa concentration et sa bonne préparation.

Son action s'exerce surtout dans les bronchites, les ca-
tarthes, les affections du larynx, et dans toutes les
inflammations de la vessie et des muqueuses.

Comme dépuratif, on l'utilise avec succès dans les di-
fférentes maladies de la peau : dartres, démangeaisons, herpès,
eczéma, etc.

S. trouve dans toutes les bonnes pharmacies et à l'entree
général, 8, r. d. Lyon, à Lyon, ancienne pharmacie BLANC, 19

19

INSTITUT

MATRIMONIAL

FONDÉ PAR M^{rs} DE SAINT-JUST.

Pour faciliter entre les familles
honorables et opulentes les al-
liances les plus assorties au
point de vue physiologique et so-
cial.

Dots depuis 100,000 francs
jusqu'à plusieurs millions.

32, rue Maubeuge, 32

PARIS.

3093

POMMADE AU GOUDRON infaillible contre les pellicules, les
peau. Elle a le mérite d'arrêter la chute des cheveux. — Préparée
par ASTIER, parfumeur à Paris. — Prix du flacon : 2 fr. — Se
trouve chez tous les parfumeurs et chez M. DUCLOS, rue St-Marc, 19

Machines à Coudre
COSTAL
23, RUE GRENETTE, 23
LYON

COMPTOIR DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS

TRAVAUX — INDUSTRIE — FINANCES

La Société a été fondée dans la but spécial de représenter sur la place de Paris les intérêts industriels
et financiers des départements. Elle comprend 3 services, savoir :

1^{er} Les Travaux — 2^o L'Industrie — 3^o Les Finances

Une circulaire traitant de matières industrielles et financières est envoyée plusieurs fois par mois,
et à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à M. le Directeur du Comptoir, au siège
social, 28, rue Grange-Batelière, à Paris.

3960

VIENT DE PARAÎTRE :

L'Indicateur Lyonnais des Chemins de Fer

Tirage rectifié du 2 juillet 1872

M. BENOIT l'a augmenté des lignes d'Orléans, du Midi, de la Suisse et de l'Italie, ce qui le rend
plus complet que tout autre guide.

En vente chez les libraires et dans les gares au prix de 30 centimes.

LYON — DÉPARTS DE TOUS LES TRAINS

SERVICE D'ÉTÉ

GARE DE PERRACHE

Ligne de Lyon à Saint-Etienne

MATIN. Express 5 h. 25 m.; 10 h. » m.
» Direct 7 h. 55 m.
Soy. » Omnibus 1 h. 45 m.
» Direct 3 h. 45 m.
» Omnibus 5 h. » m.; 6 h. 40 m.
» Direct 10 h. 30 m.

Ligne de Lyon à Paris

MATIN. Express 6 h. 55 m.
» Omnibus 5 h. 40 m.; 8 h. 15 m.;
8 h. 40 m.; 11 h.; 11 h. 30 m.
» Direct 9 h. 35 m.
Soy. » Omnibus 4 h. 25 m.; 4 h. 55 m.
» Omnibus 6 h. 30 m.; 8 h. 30 m.
» Express 7 h. 15 m.; 7 h. 35 m.
» Direct 8 h. » m.; 11 h. 38 m.

Ligne de Lyon à Genève

MATIN. Omnibus 5 h. 15 m.; 9 h. 40 m.
» Express 6 h. 40 m.
Soy. » Omnibus midi 30 m.
» Omnibus 3 h. 5 m.; 7 h. 45 m.

Ligne de Lyon à Marseille

MATIN. Express 7 h. 30 m.
» Direct 7 h. 50 m.
Soy. » Omnibus 2 h. 40 m.; 4 h. 25 m.
» Direct 5 h. » m.; 8 h. » m.
» Express 10 h. 45 m.

Ligne de Lyon à Grenoble

MATIN. Express 7 h. 20 m.
» Omnibus 5 h. 8 m.; 11 h. 15 m.
Soy. » Omnibus 6 h. 10 m.
» Omnibus 8 h. 25 m.

Ligne de Bourg par les Dombes

MATIN. Omnibus 6 h. 15 m.; 10 h. 14 m.
Soy. » Omnibus 1 h. 25 m.; 5 h. 40 m.

GARE DE LA CROIX-ROUSSE

Ligne de Bourg par les Dombes

MATIN. Omnibus 6 h. 15 m.; 10 h. 14 m.
Soy. » Omnibus 1 h. 25 m.; 5 h. 40 m.

Service des Omnibus de la Ville et de la Banlieue

De Perrache à St-Clair et l'Exposition par la rue
de Lyon.

De Perrache aux Brotteaux (gare de Genève) par
la rue Centrale.

Du quai St-Antoine, place d'Albon, par Bour-
neuf, à Vaise.

De la place d'Albon au Point-du-Jour.

De la place des Cordeliers à Saint-Clair, — à
Villeurbanne par la Cité, — à Villeurbanne par
la Guillotière, — à Monplaisir.

De la place de la Charité à Oullins, Pierre-Bénite,
St-Genis, Brignais, Vénissieux, Vaise, Vieux-
Lyon.

De la place de la Platière par l'Île-Barbe, Col-
longes, Fontaines, Rochetaillée, Neuville, St-
Rambert, Rochecorbon, St-Cyr, St-Denis, la
Demi-Lune, Charbonnières, Tassin, Franchville.

De la rue Stella, 2, par Chaponost.

De la rue Lanterne, 4, par Ecully.

Du quai des Célestins, 1, pour Sainte-Foy.

APPROUVÉ

PAR LES

Académies de Médecine

Ordonné contre les maladies suivantes : Pâles couleurs, sang faible, époques et digestions difficiles, débilité, santé délicate, dégoût, inappétence, épuisement, amaigrissement, pertes séminales et fleurs blanches.

RECOMMANDÉ SURTOUT DANS LA CONVALESCENCE

DÉPÔTS A LYON : Pharmacies Lardet, Cartaz, Fayolle, Faivre; TARARE, Mendet; VILLEFRANCHE, Méhu; St-ETIENNE, Chais; ROANNE, Gerbay; GRENOBLE, Gayme et Bouvier; VIENNE, Marchand, et dans toutes les bonnes pharmacies.

BOURSE DE PARIS — Vendredi 5 Juillet (de midi 1/2 à 3 h.)

RENTES ET ACTIONS		Précéd.	Dernier	OBLIGATIONS		Précéd.	Dernier
AU COMPTANT ET À TERME		clôture	cours			clôture	cours
3 0/0	cpt	53 55	53 70	Trésoir, r. 500 int. 20 fr. j. janvier.	425 ..	...	...
5 0/0	cpt	53 55	53 85	Seine, r. 225 fr. int. 9 fr. j. sept.	208 ..	201 ..	...
5 0/0 Empr. j. août	cpt	83 20	84 90	Ville de Paris 1855-60 (r. 500), sept.	375 ..	380 ..	...
5 0/0 Empr. j. nov.	cpt	84 57	84 85	V. de Paris 1865 r. 500, 325 fr. j. août.	435 ..	442 50	...
5 0/0 Empr. j. janv.	cpt	84 85	84 35	V. de Paris 1869 r. 400 j. janv.	284 25	282 50	...
4 1/2 0/0 j. 22 sept.	cpt	76 73	76 90	V. de Paris 1871 3/4 r. 400 j. janv.	258 ..	264 ..	...
Banque de France	cpt	354 5	352 5	Ville de Bordeaux, int. 3 fr. nov.	90 75	73 ..	...
Comptoir d'escompte	cpt	660 ..	655 ..	Ville de Lille 1860	90 ..	90 ..	...
500 fr. j. février	cpt	660 ..	655 ..	Ville de Lille 1868	83 75	83 ..	...
Crédit agricole	cpt	490 ..	490 ..	Ville de Roubaix	37 50	38 ..	...
Crédit foncier	cpt	872 50	840 ..	V. de Bruxelles 1862, int. 3 fr. mars	98 ..	98 ..	...
500 fr. — 250 fr. p.	pt	867 50	855 ..	V. de Bruxelles 1868, id.	104 50	104 ..	...
Société générale ail.	cpt	470 ..	470 ..	Foncières 4 0/0	430 50	440 ..	...
Créd. indust. 500 fr. — 425 fr.	pt	610 ..	615 ..	id. id. 10/0	86 ..	85 ..	...
Crédit mobilier	cpt	383 75	382 50	id. id. 1863	425 ..	425 ..	...
500 fr.	pt	381 25	383 ..	id. id. 10/0	390 ..	...	...
Société de Dépôts, J. nov.	cpt	540 ..	541 25	id. id. 10/0	77 ..	77 ..	...
Société générale	cpt	565 ..	563 75	Communales	335 ..	327 50	...
500 fr. — 250 fr. p.	pt	560 ..	560 ..	id. id. 5 0/0	69 ..	69 50	...
Est	cpt	501 25	505 ..	Alg. 6 0/0 r. à 150 fr. j. août.	404 ..	410 ..	...
500 fr. j. nov.	pt	505 ..	510 ..	Foncière coloniale 5 0/0 r. 500 fr. j.	337 50	340 ..	...
Paris-Lyon-Méditerran.	cpt	813 75	808 75	id. id. 6 0/0 r. 600 fr. j.	410 ..	407 50	...
500 fr. j. novembre	pt	812 50	816 25	Orléans 4 1/2 0/0	950 ..	...	...
Vid.	cpt	595 ..	570 ..	Rouen 1843, 4 0/0	925 ..	...	...
500 fr. j. juillet	pt	595 ..	570 ..	Havre 1854, 5 0/0	940 ..	...	...
Nord	cpt	987 50	935 ..	Lyon 1852-54, 5 0/0	965 50	...	...
400 fr. j. juillet	pt	975 ..	935 ..	Quetz 1852-54, 5 0/0	925 ..	...	...
Orléans	cpt	812 50	810 ..	Bale 5 0/0, g. p. p. j. janv.	435 ..	435 ..	...
500 fr. j. octobre	pt	810 ..	815 ..	Bale 5 0/0, g. p. p. j. janv.	435 ..	435 ..	...
Ouest	cpt	500 ..	498 75	Médit. 5 0/0, g. p. p. j. janv.	495 ..	...	...
500 fr. j. juillet	pt	500 ..	498 75	Bourbonnais	275 ..	275 ..	...
Gaz	cpt	653 ..	658 75	id. 1852-55, gar. id.	287 ..	287 ..	...
500 fr. j. octobre	pt	666 25	681 25	Nord	271 ..	273 ..	...
Société immobilière	cpt	25 ..	25 ..	Orléans	271 ..	273 ..	...
500 fr. j. janvier 1867.	pt	25 ..	30 ..	Victor-Emman. gar. oct.	271 25	...	...
O. transatlantique	cpt	235 ..	232 50	Grand-Central	270 ..	272 50	...
500 fr. j. juillet	pt	240 ..	240 ..	Généve 1855	271 ..	268 ..	...
Canal de Suez	cpt	377 50	382 50	id. 1857	265 ..	...	...
500 fr. j. janvier	pt	381 25	385 ..	Lyon 3 0/0	270 ..	280 ..	...
Espagne 3 0/0 Délégations	cpt	303 3/4	287 3/8	Lyon 3 0/0	270 ..	274 ..	...
500 fr. j. juillet	pt	303 3/4	287 3/8	Nord 3 0/0	274 75	273 50	...
Etats-Unis 5 0/0	cpt	103 1/4	103 5/8	Ouest, g. p. l'Etat	272 50	...	...
500 fr. j. novembre	pt	103 1/4	103 5/8	Quind, g. p. l'Etat	272 ..	274 ..	...
Italie 5 0/0	cpt	68 60	66 30	Ost, g. p. l'Etat	271 ..	273 50	...
500 fr. j. janvier	pt	68 80	66 43	Arden. g. p. l'Etat	266 ..	260 ..	...
Dettes de l'Etat 5 0/0	cpt	52 50	52 ..	Dauphiné, g. p. l'Etat id.	272 50	...	...
500 fr. j. juillet	pt	52 50	52 ..	Bessèges	272 ..	270 ..	...
Crédit foncier d'Autriche	cpt	490 ..	471 25	Romains	192 ..	190 ..	...
500 fr. j. janvier	pt	485 ..	480 ..	Saragosse	192 ..	191 ..	...
Autrichiens	cpt	820 ..	772 50	Pampelune	172 50	172 ..	...
500 fr. j. janvier	pt	821 25	775 ..	Nord de l'Espagne	196 ..	193 ..	...
Autrichiens	cpt	772 50	770 ..	id. rev. var. oct. 115 ..	115 ..	112 50	...
500 fr. j. janvier	pt	772 50	770 ..	Portugais	175 50	176 ..	...
Autrichiens	cpt	470 ..	470 ..	Eaux, int. 15 fr. r. à 500 fr. f.	270 ..	...	...
500 fr. j. janvier	pt	470 ..	470 ..	Gar. parisiens, int. 30 fr. r. à 500 fr.	472 50	...	...
500 fr. j. janvier	pt	473 75	473 75	Lits militaires, int. 30 fr. r. à 500 fr.	472 50	...	...
500 fr. j. janvier	pt	473 75	473 75	Transatlant., int. 25 fr. 500 fr. f.	370 ..	370 ..	...
500 fr. j. janvier	pt	473 75	473 75	Suez, int. 25 fr. r. à 500 fr. f.	385 ..	382 50	...
500 fr. j. janvier	pt	473 75	473 75	Tabacs d'Italie, int. 27 fr. 500 fr.	490 ..	476 25	...
500 fr. j. janvier	pt	473 75	473 75	Foncière suisse 5 0/0	466 25	466 ..	...